

PAR COURRIEL

■■■■■,

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 7 février 2025, laquelle est libellée comme suit:

« Je voudrais obtenir la liste de tous les organismes où associations à but non lucratif auxquelles votre ministère a accordé un ou plusieurs subventions, ainsi que le nom de chacun de ces associations ou organismes associés à chacune des subventions. »

Le 10 février 2025, nous vous avons contacté afin d'obtenir des précisions pour nous permettre de repérer les documents auxquels vous vouliez avoir accès. Le jour même, vous nous avez indiqué que votre demande couvrait la période du 1^{er} au 31 décembre 2024. Par ailleurs, nous avons compris de votre demande que vous souhaitiez obtenir les subventions octroyées à des OBNL par le ministère de la Famille dans le cadre de programmes normés, excluant les coûts engendrés pour une place à contribution réduite en service de garde éducatif à l'enfance.

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous transmettons en pièce jointe un tableau qui compile l'information liée à l'objet de votre requête.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, ■■■■■, mes sincères salutations.

Cynthia Richard
Responsable ministérielle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 2

N/Réf. : 2024-2025-167

425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 528-7100, poste 2725
Télécopieur : 418 646-0985
www.mfa.gouv.qc.ca